

COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

van

DINSDAG 10 MAART 2009

Namiddag

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

du

MARDI 10 MARS 2009

Après-midi

La séance est ouverte à 15.00 heures et présidée par M. Yvan Mayeur.

De vergadering wordt geopend om 15.00 uur en voorgezeten door de heer Yvan Mayeur.

01 **Vraag van mevrouw Meyrem Almaci aan de staatssecretaris voor Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "personen met een handicap en outplacement" (nr. 9995)**

01 **Question de Mme Meyrem Almaci à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les personnes handicapées et l'outplacement" (n° 9995)**

01.01 **Meyrem Almaci** (Ecolo-Groen!): Mevrouw de staatssecretaris, ik ben blij u te zien zonder enige verbanden of breuken.

Mijn vraag betreft de situatie van personen met een handicap en hun outplacement. Mensen met een handicap die zijn tewerkgesteld in een beschutte of sociale werkplaats hebben in tegenstelling tot hun collega's niet automatisch recht op outplacement, dit voor een periode die loopt tot het einde van dit jaar. Onnodig te zeggen dat deze mensen natuurlijk extra kwetsbaar zijn op de arbeidsmarkt en dat er heel veel inspanningen worden gedaan om hen net aan een job te helpen. Zeker gezien de economische situatie zijn er extra inspanningen nodig om die personen aan het werk te houden indien ze een job hebben.

Ik heb dan ook een aantal vragen. Eerst en vooral, klopt het dat deze maatregel werd uitgevaardigd omdat er geen gespecialiseerde begeleidingsdiensten zijn voor de mensen met een handicap die outplacement aanvragen? Klopt dat? Heeft het daarmee te maken?

Indien dat klopt, kunt u dan aangeven welke acties er worden ondernomen om voor hen tegen december een gespecialiseerde dienst te vormen? Kunt u aangeven of de situatie tegen het einde van dit jaar al dan niet zal kunnen worden opgelost?

Is er bij de uitvaardiging van het KB nagedacht over andere, tijdelijke begeleidingen voor personen met een handicap bij outplacement, bijvoorbeeld via interimbureaus en dergelijke meer?

01.02 Staatssecretaris **Julie Fernandez-Fernandez**: Mevrouw, de begeleiding en tewerkstelling van personen met een handicap behoort niet tot mijn bevoegdheid. De uitvoering van de cao over outplacement behoort tot de federale minister van Werk.

01.03 **Meyrem Almaci** (Ecolo-Groen!): Ik moet de vraag dus eigenlijk stellen aan mevrouw Milquet? Goed, dan zal ik dat doen. Ik kan daar niet veel meer over zeggen. Ik hoop niettemin dat u tegelijkertijd aan mevrouw Milquet uw bezorgdheid over deze problematiek voorlegt, zodat zij voldoende druk ervaart om hier snel een oplossing voor te vinden.

Ik ga de vraag aan haar stellen. Ik dank u voor uw antwoord.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

Le **président**: Les deux questions de M. Gilkinet sont reportées.

02 Vraag van de heer Jan Mortelmans aan de staatssecretaris voor Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de uitsluitend Franstalige dienstverlening op het federale secretariaat van de staatssecretaris voor Personen met een Handicap" (nr. 11352)

02 Question de M. Jan Mortelmans à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les services rendus exclusivement en français au secrétariat fédéral de la secrétaire d'État aux Personnes handicapées" (n° 11352)

02.01 Jan Mortelmans (Vlaams Belang): Mevrouw de staatssecretaris, tijdens het krosreces bleek er een serieus probleem te zijn bij het onthaal van uw secretariaat. Iemand belde uw dienst tot vier keer toe en de betrokken persoon werd steeds in het Frans toegesproken. Een keer begreep de betrokken receptioniste de vraag zelfs niet.

Mevrouw de staatssecretaris, ik hoef u er natuurlijk niet aan te herinneren dat er in dit land ook heel wat Vlamingen leven. We maken 60 procent uit van de bevolking. Ook zij hebben het recht als ze contact nemen met uw staatssecretariaat om in hun taal te worden toegesproken. Mijns inziens is het uw plicht of minstens die van uw diensten om Nederlandstaligen in hun taal te woord te staan. Ik hoop alleszins – ik verwacht dat het bij dat ene incident zal blijven, mevrouw de staatssecretaris – dat in de toekomst Vlamingen bij uw dienst terecht zullen kunnen in de eigen taal.

Ik zou dus graag van u vernemen wat daar juist is gebeurd en welke maatregelen u desgevallend hebt genomen, opdat dat in de toekomst niet meer zou voorvallen. Ik dank u bij voorbaat voor uw antwoord.

02.02 Staatssecretaris Julie Fernandez-Fernandez: U doelt hier op een specifiek en geïsoleerd geval tijdens een vakantieperiode. De journalist van de Gazet van Antwerpen, de persoon over wie het in de vraag gaat, ontving dezelfde dag nog alle gewenste informatie in het Nederlands. U hoeft mij niet te herinneren aan het belang van aangepaste communicatie en van het feit dat we onze gesprekspartners in hun taal te woord staan.

Ik waak erover dat in mijn kabinet en mijn administratie in het Nederlands en het Frans wordt geantwoord in een taalgebruik bovendien dat aangepast is aan personen met een handicap.

02.03 Jan Mortelmans (Vlaams Belang): Mevrouw de staatssecretaris, ik dank u voor uw antwoord. Vakantieredenen zijn wat mij betreft geen excuus om wie dan ook niet in de eigen taal te woord te staan, maar ik neem er akte van dat het een geïsoleerd incident is en dat iets dergelijks in de toekomst niet meer zal voorkomen.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Question de M. Xavier Baeselen à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la conférence interministérielle des personnes handicapées" (n° 10899)

03 Vraag van de heer Xavier Baeselen aan de staatssecretaris voor Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de interministeriële conferentie voor personen met een handicap" (nr. 10899)

03.01 Xavier Baeselen (MR): Madame la secrétaire d'État, dans votre note de politique générale 2009, vous annoncez votre intention de poursuivre le dialogue et le travail entrepris avec les entités fédérées au sein de la Conférence interministérielle.

Trois groupes de travail sur des thématiques spécifiques ont été mis sur pied à cet effet et une proposition pour la mise sur pied d'un quatrième groupe sera soumise à la Conférence interministérielle en ce qui concerne la problématique de l'accessibilité.

Madame la secrétaire d'État, quel est l'état d'avancement des travaux de la Conférence interministérielle? Combien de réunions ont-elles déjà eu lieu depuis 2008? Quels ont été les points abordés au sein de cette Conférence? Avez-vous déjà proposé la mise sur pied de ce quatrième groupe de travail? Si non, quand

comptez-vous le faire? Si oui, a-t-on progressé?

03.02 Julie Fernandez-Fernandez, secrétaire d'État: Monsieur le député, il importe de rappeler que la Conférence interministérielle (CIM) Bien-être, sports et famille, volet personnes handicapées, comme le prévoit son règlement d'ordre intérieur, a une présidence tournante. Depuis le 1^{er} janvier 2009, c'est la Communauté germanophone qui en assure la présidence.

À mon initiative, la Conférence interministérielle a décidé, en décembre 2008, de mettre sur pied un groupe de travail supplémentaire concernant la mobilité. En 2008, les trois autres groupes de travail ont été formés. Le groupe de travail "emploi" s'est réuni à quatre reprises, le groupe de travail "relations internationales" à cinq reprises et le groupe de travail "grandes dépendances" a tenu cinq réunions.

Depuis ce 1^{er} janvier 2009, trois réunions se sont tenues concernant l'emploi, la mobilité et la grande dépendance. Pour résumer l'avancée des travaux de la Conférence interministérielle, je vous dirai qu'en matière d'emploi, les membres de la CIM ont travaillé sur la question de la disponibilité des données statistiques sur l'emploi de personnes en situation de handicap sur le marché du travail, sur le fonds "emploi pour les personnes handicapées", sur la mise à jour de mesures d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap et sur les études et recherches sur cette question.

En matière de relations internationales, l'organisation du tour de rôle pour la participation aux réunions internationales et l'échange d'informations sur l'avancée des travaux, les membres de la CIM suivent également les avancées de l'adoption des lois et décrets d'assentiment de la convention ONU. Dans les prochaines semaines, elles travailleront à la mise en place des organes de suivi de cette convention ONU.

En matière de grande dépendance, les membres de la Conférence interministérielle ont travaillé à l'adoption d'une déclaration relative aux critères de convention INAMI et à la mise en place d'un groupe de travail visant à l'homogénéisation des grilles de détermination du degré d'autonomie des personnes.

03.03 Xavier Baeselen (MR): Madame la secrétaire d'État, je suis ravi que la Conférence interministérielle se réunisse ponctuellement rendant ainsi possible l'évolution de ces thématiques.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

04 Question de M. Xavier Baeselen à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "l'accessibilité des bâtiments des services publics fédéraux aux personnes handicapées" (n° 10900)

04 Vraag van de heer Xavier Baeselen aan de staatssecretaris voor Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid en aan de vice-eerste minister en minister van Financiën en Institutionele Hervormingen over "de toegankelijkheid van de gebouwen van de federale overheidsdiensten voor personen met een handicap" (nr. 10900)

04.01 Xavier Baeselen (MR): Madame la secrétaire d'État, je suis bien conscient que vous n'êtes pas la seule personne compétente en la matière. Cela relève aussi des compétences du ministre en charge de la Régie des Bâtiments, raison pour laquelle je lui ai aussi adressé cette question.

Je voulais faire le point sur l'accessibilité des administrations publiques pour les personnes handicapées. De nombreux efforts sont faits au niveau local. Un certain nombre de communes en Région bruxelloise ont amélioré cette accessibilité des bâtiments publics.

Qu'en est-il au niveau fédéral? Tous les bâtiments publics qui relèvent de l'autorité fédérale sont-ils accessibles aux personnes handicapées? Quels bâtiments ne le sont pas et quels sont ceux qui posent le plus de problèmes et qui devraient être adaptés? Peut-on espérer que cela soit fait dans un délai relativement bref? Des budgets sont-ils prévus à cet égard?

04.02 Julie Fernandez-Fernandez, secrétaire d'État: Cher collègue, pour mémoire, en Belgique, les règles d'accessibilité des bâtiments ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite sont définies dans les règlements régionaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'accessibilité relève de chaque compétence régionale.

En ce qui concerne les bâtiments existants, il n'existe en Belgique aucune législation imposant de mettre ceux-ci aux normes d'accessibilité, puisque celles-ci sont liées aux règles d'urbanisme et plus précisément à la demande de permis d'urbanisme qui ne concerne que les bâtiments à construire ou faisant l'objet de rénovations importantes.

Selon les acteurs experts en accessibilité, aucun édifice existant n'est totalement accessible aux personnes en situation de handicap. Lors du Conseil des ministres du 21 décembre 2006, le gouvernement fédéral a pris acte de la proposition du ministre en charge de la Régie des Bâtiments de la mise en place d'un plan pluriannuel 2007-2009 visant à rendre les bâtiments publics fédéraux accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette proposition visait à constituer un inventaire des bâtiments appartenant à l'État fédéral et des travaux à réaliser selon les réglementations régionales ainsi qu'à hiérarchiser les travaux par priorité.

La Régie devait donc établir ce plan pluriannuel des travaux à réaliser classés par ordre d'importance. Je vous invite à poser votre question au ministre en charge de la Régie des Bâtiments.

Toutefois, je compléterai ma réponse en indiquant qu'une de nos plus grandes inquiétudes actuelles est l'accessibilité de la Tour des Finances à Bruxelles. Cette dernière héberge la DG Personnes handicapées et le Centre d'expertise médical censé recevoir quotidiennement 200 à 300 personnes en situation de handicap. Ce n'est pas encore à l'ordre du jour mais un déménagement de ce service est à prévoir puisque cet édifice n'est pas accessible selon les normes.

Je vous invite donc à aussi attirer l'attention de M. Reynders sur ce point, comme je le fais depuis plusieurs mois avec insistance.

04.03 **Xavier Baeselen** (MR): Monsieur le président, en effet, les règles en matière urbanistiques et d'aménagement sont régionales.

Primo, je prends acte: je savais qu'un plan pluriannuel avait été préparé. À mon sens, nous nous devons d'y rester attentifs au niveau fédéral.

Secundo, il importe que tous les bâtiments relevant de l'autorité publique fédérale soient accessibles aux personnes handicapées.

Enfin, soyez rassurée: je ne manquerai pas d'interroger M. Reynders sur le sujet, notamment sur l'évolution du plan pluriannuel en cette matière. En effet, c'est fondamental, en particulier lorsque des services doivent être directement en lien avec des personnes handicapées: il ressortit au surréalisme belge de constater que ces bâtiments ne leur sont pas accessibles. Mais cela vaut pour tous les bâtiments publics, à mon sens.

J'interrogerai donc M. Reynders sur ce sujet, sur l'évolution du plan pluriannuel et le classement des priorités. Je vous enverrai sa réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 **Question de M. Xavier Baeselen au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles et à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'objectif de 3% d'emploi pour les personnes handicapées dans la fonction publique" (n° 10901)**

05 **Vraag van de heer Xavier Baeselen aan de vice-eerste minister en minister van Ambtenarenzaken, Overheidsbedrijven en Institutionele Hervormingen en aan de staatssecretaris voor Personen met een handicap, toegevoegd aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de doelstelling van 3 procent voor de tewerkstelling van personen met een handicap in overheidsdienst" (nr. 10901)**

05.01 **Xavier Baeselen** (MR): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, comme vous le savez, un plan avait été élaboré à l'époque de Mme Mandaila Malamba, en accord et en partenariat avec d'autres ministres compétents en la matière, notamment M. Dupont, pour favoriser l'accès à l'emploi dans la fonction publique fédérale aux personnes handicapées. Un objectif ambitieux avait été fixé, de l'ordre de 3%.

Par ailleurs, une règle est prévue par les dispositifs qui prévoit qu'en cas de départ d'une personne de la fonction publique, on ne peut procéder au remplacement de cette personne par une personne non handicapée que si l'on ne trouve pas quelqu'un répondant aux critères. Cette disposition entrera cependant un peu plus tard (en 2010) en vigueur.

Je souhaitais donc faire le point avec vous sur cette question, tout en vous indiquant d'emblée que j'ai interrogé le ministre en charge de la Fonction publique qui m'a donné une réponse surprenante, à savoir qu'on en est au stade de la collecte des statistiques. Cela m'inquiète naturellement puisque le plan visant à améliorer l'emploi des personnes handicapées date.

Disposez-vous d'autres informations?

05.02 Julie Fernandez-Fernandez, secrétaire d'État: Je vais malheureusement confirmer ce que vous savez déjà.

Les dernières statistiques en ma possession en ce qui concerne l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique fédérale datent de 2004 et font état d'un taux d'occupation de 1,77%.

Comme vous le savez et venez de le rappeler, l'objectif fixé est de 3% en 2010. Fin 2008, j'avais pris contact avec la ministre de l'époque de la Fonction publique afin de demander d'installer, dès 2009, la commission d'accompagnement chargée notamment du suivi de cet objectif et d'émettre des recommandations.

La première réunion de la commission d'accompagnement s'est tenue le lundi 16 février dernier.

J'ai également demandé au ministre de la Fonction publique la mise sur pied d'un monitoring statistique des personnes en situation de handicap occupées au sein de la fonction publique fédérale et ce, afin de disposer de données actualisées et de pouvoir leur donner un suivi.

En outre, je me suis adressée au ministre de la Fonction publique afin de disposer de plus amples informations quant aux pratiques de recrutement, de sélection et de promotion par rapport à la situation de personnes en situation de handicap ainsi qu'un état des lieux de l'aménagement des postes de travail au sein de la Fonction publique.

Le ministre m'a fait savoir qu'il transmettrait ma demande à son administration et qu'il me communiquera l'information dès qu'elle sera en sa possession. Son courrier date du 21 janvier dernier.

Je compte poursuivre la collaboration initiée entre le cabinet du ministre de la Fonction publique et le mien, afin de relever le défi de la participation des personnes en situation de handicap au sein de la Fonction publique fédérale et je serai attentive au suivi des recommandations de la commission d'accompagnement.

05.03 Xavier Baeselen (MR): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Il importe, selon moi, de donner un coup d'accélérateur en la matière eu égard à l'échéance imminente.

D'après les chiffres, on peut obtenir des statistiques pour le département SPF Personnel et Organisation, qui occupe 2,47% de personnes handicapées. Dans la situation actuelle, un certain nombre d'administrations fournissent un effort particulier, mais il est grand temps de disposer de chiffres officiels quant aux personnes handicapées qui travaillent dans la Fonction publique. À partir de cet état des lieux, il nous sera possible d'atteindre l'objectif ambitieux de 3%.

Le Selor, dans ses procédures de sélection, permet aux personnes handicapées de se signaler en tant que telles, non pour bénéficier de quelconques avantages, mais d'une adaptation de l'examen. Il y a par ailleurs un problème au niveau du recensement des personnes handicapées. En effet, un certain nombre de personnes travaillant au sein de la Fonction publique ne tiennent pas à signaler leur handicap, parce que ce dernier n'est pas nécessairement visible et parce qu'elles veulent rester discrètes. Il n'est donc pas évident de récolter les données.

Je compte sur vous et vos collaborateurs pour donner un coup d'accélérateur par rapport à cet objectif qu'il est indispensable d'atteindre rapidement.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 15.27 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.27 uur.*